

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2015 à 11h00

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Aurélie CHATAIGNIER, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

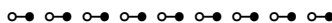
Sont présents MM et Mmes tous les membres, à l'exception de MM Guy BENARROCHE, Jean-Paul LONG, Cyrille PALLIANI excusés, Mme Véronique ESQUIROL.

Mmes Tiphaine BARC, Sandrine BRETAGNE, Hélène CORTAREDONA, Bernadette GUILLOT, MM Eric ISNARD, Maurice PACCHINI, Jean-Marc PHILIPPE, Mme Corinne VACCA ont respectivement donné pouvoir à Mme Monique LORE, M. José MORALES, Mme Muriel HENRY, M. Robert SERNIOTTI, Mme Chantal RECOTILLET, MM Fabrice BERARDI, Alain BOUTBOUL, Armand REBUFFAT.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte rendu de la séance du 29 juin 2015.

UNANIMITE



RAPPORT N° 1 – Examen de la motion AMF, dans le cadre de la baisse de la dotation de l'Etat

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LA BOUILLADISSE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LA BOUILLADISSE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LA BOUILLADISSE soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur le Maire explique que cette séance doit permettre de sensibiliser la population face aux difficultés financières des communes et notamment celles de LA BOUILLADISSE quant à la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que ces restrictions, évaluées à près de 30 % pour la période trisannuelle 2015-2017, viennent alourdir les difficultés financières de la commune.

Des difficultés qui font suite au gel des dotations, à la suppression de la taxe professionnelle sur le précédent gouvernement, à la mise en place des rythmes scolaires, aux pénalités doublées dans le cadre de l'Art. 55 de la loi SRU.

Monsieur le Maire signale qu'il comprend que l'effort d'économie doit être effectivement partagé par tous, cependant, il souligne que les collectivités locales ne portent que 9,2 % de la dette publique. Par contre, elles sont à l'origine de 70 % de l'investissement public civil.

La baisse constante de la dotation d'Etat va conduire à l'affaiblissement du Service Public et les communes ne pourront plus jouer leur rôle dans le cadre du logement, des crèches et des écoles.

Il en sera de même au niveau des enseignements sportifs et culturels, ainsi qu'au niveau de la protection de l'environnement et de la mise en œuvre des outils de développement durable.

A LA BOUILLADISSE, la baisse des dotations et les charges indues représentent un manque à gagner de 300 000 €.

Des actions de sensibilisation de la population sont prévues au plan national jusqu'à la tenue du Congrès des Maires, en novembre prochain.

RAPPORT N° 2 – Discussion sur les actions à mettre en place lors de la journée de mobilisation des communes

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes initiatives des municipalités déjà mobilisées et invite les Conseillers à envisager des actions qui seraient mises en place lors de la journée de mobilisation des communes

- A LA BOUILLADISSE, une lettre de sensibilisation a été adressée aux élus, au personnel communal, aux administrés (voir sur le site internet),
- Les entrées de ville ont été pavées aux couleurs tricolores,
- Une banderole a été apposée sur le ponton de la Mairie,
- Une pétition est en ligne sur le site internet et se trouve à disposition dans les lieux publics.

Pour terminer, **Monsieur le Maire** rappelle la motion adressée à l'AMF par le Conseil Municipal en date du 9 juillet 2014.

La séance est levée à 11h45